

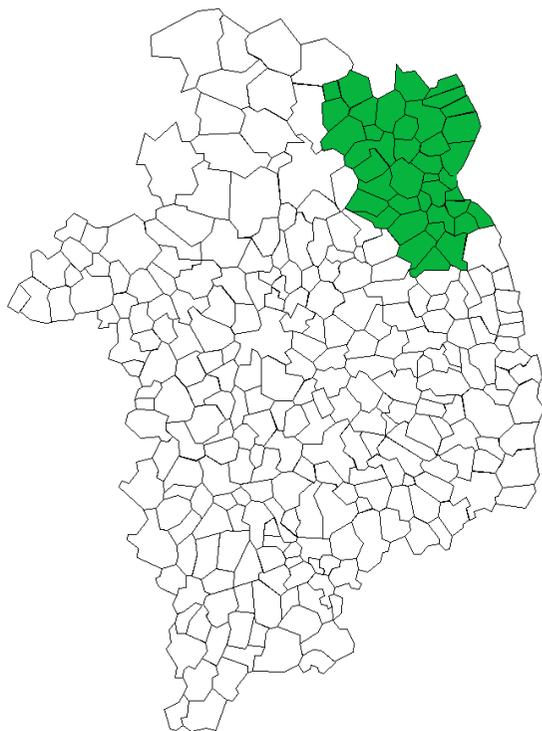
SOMMAIRE

Territoire	3
Organisation	4
Chiffres clés	6
Indicateurs financiers.....	11

TERRITOIRE

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-sur-SAUDRE a été créé par arrêté préfectoral du 29 juin 2012. Il est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal de Collecte des Résidus Ménagers de la région de Sancerre, du Syndicat Intercommunal de Collecte des Résidus Ménagers Léré/Vailly-sur-Sauldre et du Syndicat Mixte de Traitement des résidus ménagers des régions de Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre à compter du 1^{er} janvier 2013. La création de ce syndicat a entraîné la disparition de ces trois syndicats. Il est chargé de la **collecte traditionnelle des ordures ménagères**, de la **collecte des recyclables**, de l'exploitation des **déchèteries** d'Assigny et de Vinon, du **transfert** et du **traitement** des **ordures ménagères** ainsi que du **tri** et du **conditionnement** des **recyclables**.

Localisation du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-sur-SAUDRE dans le département du Cher



Le SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre regroupe la Communauté de Communes Communauté de Communes Pays-Fort Sancerrois Val de Loire et la commune de Groises, soit au total 37 communes représentant 18 659 habitants.

ORGANISATION

➤ Ordures ménagères / des Emballages / du Verre :

La collecte des ordures ménagères est réalisée, en porte-à-porte ou en point de regroupement :

- jusqu'au 30 septembre : une fois par semaine (C1), sur tout le territoire du Syndicat. Les commerçants de 14 communes sont collectés deux fois par semaine (C2).

- à compter du 1^{er} octobre : deux fois par mois (C0.5), sur tout le territoire du Syndicat. Les commerçants de 14 communes sont collectés une fois par semaine (C1).

Les marchés de collecte des ordures ménagères et des recyclables se sont terminés le 28 février 2023. Un nouveau marché concernant la collecte des ordures ménagères, la collecte des emballages, la collecte du verre, la réception et le stockage des ordures ménagères et des emballages, ainsi que la gestion du quai de transfert a été ouvert pour une durée de 8 ans et attribué à CTSP Centre SAS, il a débuté le 1^{er} mars 2023.

Toutes les ordures ménagères et tous les emballages collectés sur le territoire du Syndicat sont déposées au quai de transfert de VINON.

Le Syndicat est locataire du site et propriétaire de certains équipements (pont-basculé, bureau).

Les camions bennes ayant collecté les déchets vident leur contenu depuis le quai de déchargement dans l'un des caissons de 40m³ en fonction des flux (Ordures ménagères / Emballages). Lorsque deux caissons d'emballages sont pleins, ils sont évacués par camions semi-remorque vers le centre de tri interdépartementale (Triinc). Les caissons d'ordures ménagères sont quant à eux évacués à l'unité de valorisation énergétique de Gien (incinérateur) dans le cadre d'un marché de transport et de traitement des ordures ménagères, attribué à Paprec à compter du 1^{er} mars 2023 pour une durée de 4 ans.

La collecte du verre est réalisée sur points d'apport volontaire, au nombre de 90, répartis sur l'ensemble des communes. Les usagers viennent déposer leurs verres dans des colonnes 4 m3, qui sont vidées dès lors que leur remplissage dépasse 75 %. Le verre est transporté jusqu'au centre de tri de Véolia Bourges pour être stocké temporairement avant évacuation par la filière de traitement (OI Manufacturing).

➤ Déchèteries

Les déchèteries de Vinon et d'Assigny permettent aux habitants des communes membres de venir déposer : déchets verts, gravats, mobiliers, tout-venant, cartons, ferrailles, déchets ménagers spéciaux, bois, déchets électriques et électroniques, vêtements, pneus, ...

La déchèterie de Vinon est ouverte au public du lundi au vendredi, tous les après-midis ainsi que le mercredi matin et le samedi toute la journée.

La déchèterie d'Assigny est ouverte toute la journée, le lundi, le mercredi et le samedi.

Les déchèteries sont dotées d'un système de gestion d'accès par lecture des plaques d'immatriculation afin de garantir l'accès aux seuls résidents du territoire via un enregistrement préalable des véhicules, de réguler le flux sur site, de répertorier les types d'usagers (particuliers, professionnels...), ...

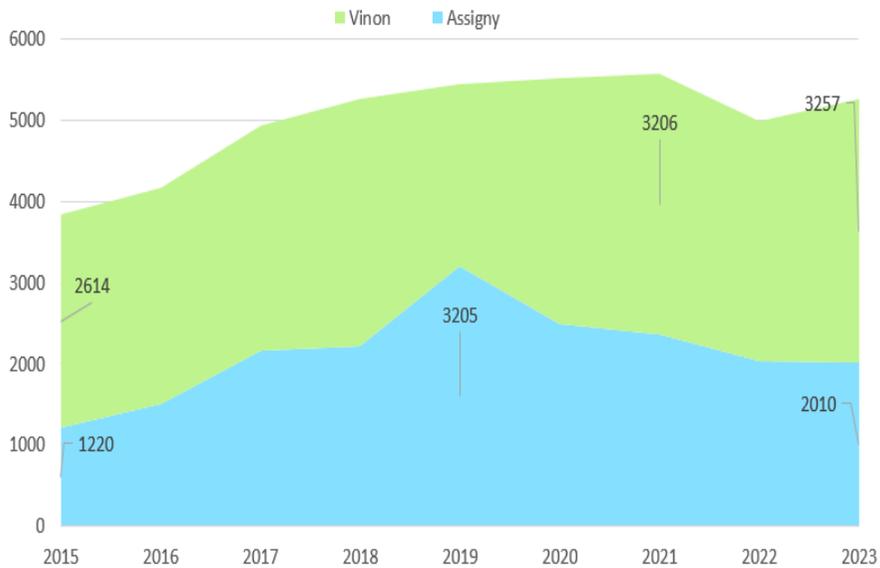
Suite à l'appel d'offres lancé fin 2020, c'est la société VEOLIA qui a obtenu le marché d'exploitation des deux déchèteries pour le gardiennage et pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets verts, des gravats, du mobilier, du tout-venant, du bois, de la ferraille et du carton et la société MARTIN ENVIRONNEMENT pour la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers spéciaux. Le marché a débuté le 1^{er} mars 2021 pour une durée de quatre ans portant son terme au 28 février 2025.

Les produits récupérés en déchèterie font l'objet d'un maximum de valorisation. La destination finale des produits de déchèterie est la suivante :

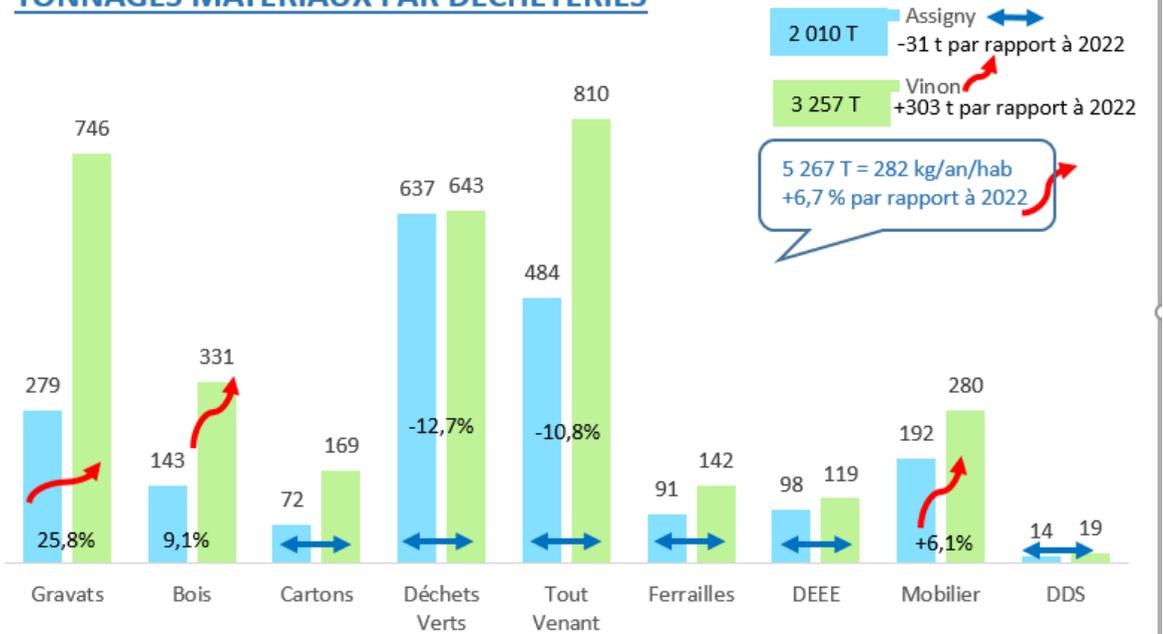
Type de flux (ajouter des flux si nécessaire)	Installations de traitement		
	Nom de l'installation destinataire	Commune d'implantation	Dpt
Déchets verts	Setrad	St Palais	18
Déchets de bois	CTSP Centre	Bourges	18
Métaux ferreux	Derichebourg	La Chapelle st Ursin	18
Pneus	GIE FRP- SEVIA	Vern sur Seiche	35
Textiles	Le Lien	Langeron	58
Papiers cartons	CTSP Centre	Bourges	18
Encombrants ménagers ou divers incinérables (tout-venant)	Setrad	St Palais	18
Huiles végétales	Ignace Vanhousse SPRL	Belgique	
Huiles minérales	Ecohuile	Lillebonne	76
DEEE	Environnement Recycling	Domerat	03
Batteries	STCM	Bazoches les Gallerandes	45
Piles	Martin Environnement	Chevilly	45
Peintures	SARP Industries	Limay	78
Solvants	SARP Industries	Limay	78
Déchets acides	SARP Industries	Limay	78
Déchets de construction, de démolition (déblais, gravats)	Smictrem	Vinon	18

CHIFFRES CLES

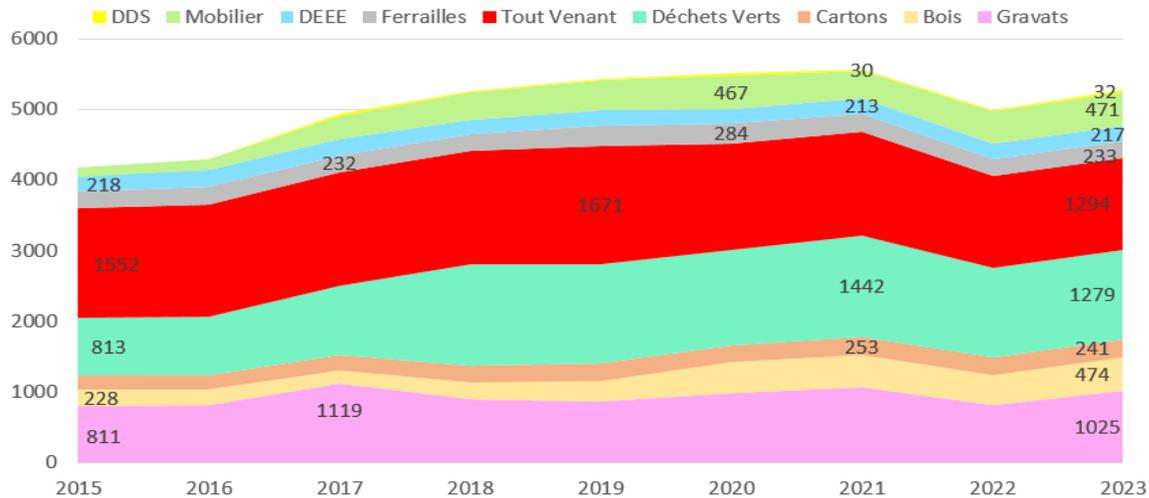
ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHÈTERIES



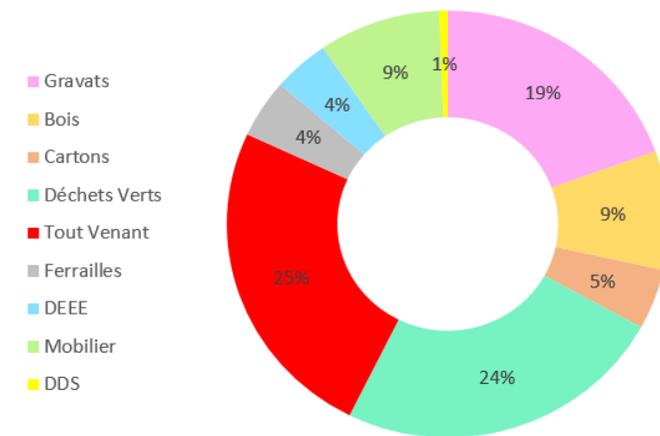
TONNAGES MATERIAUX PAR DÉCHÈTERIES



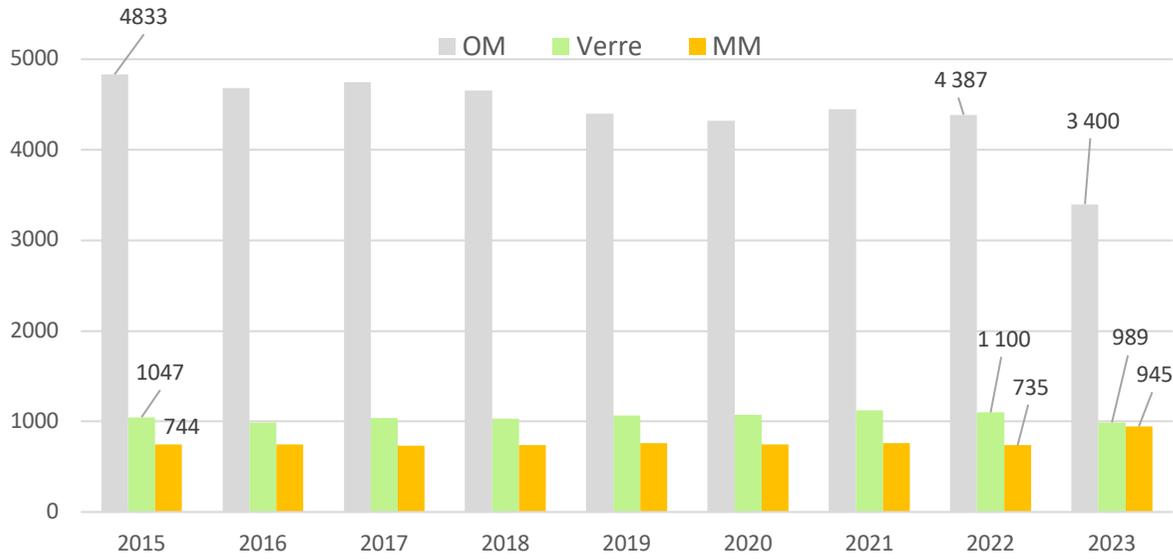
ÉVOLUTION DES TONNAGES PAR MATÉRIAUX



RÉPARTITION PAR MATÉRIAUX

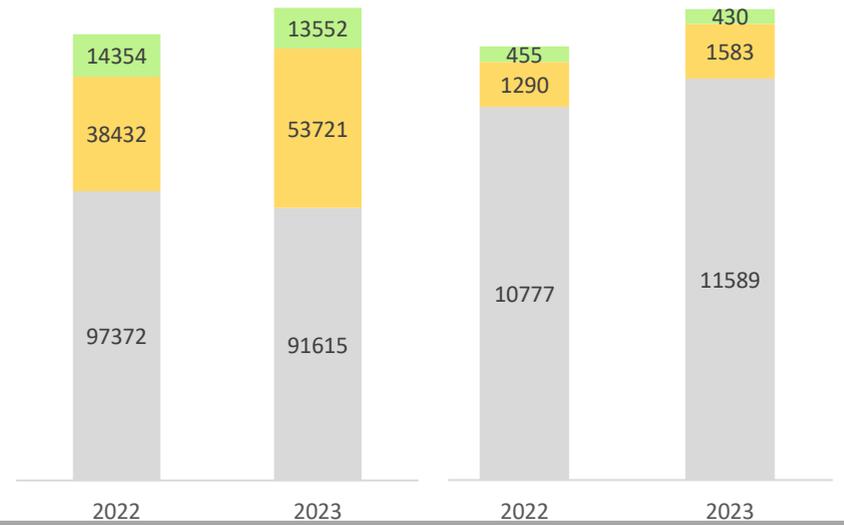


ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS : OM - MM - VERRE



KM parcourus

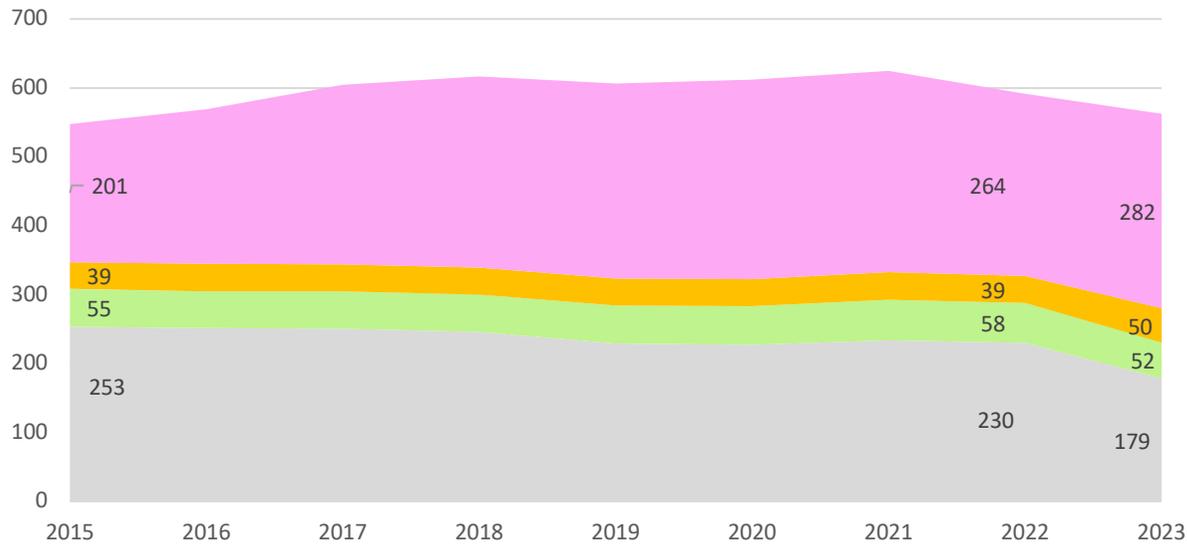
PAV Verre PAV MM OM



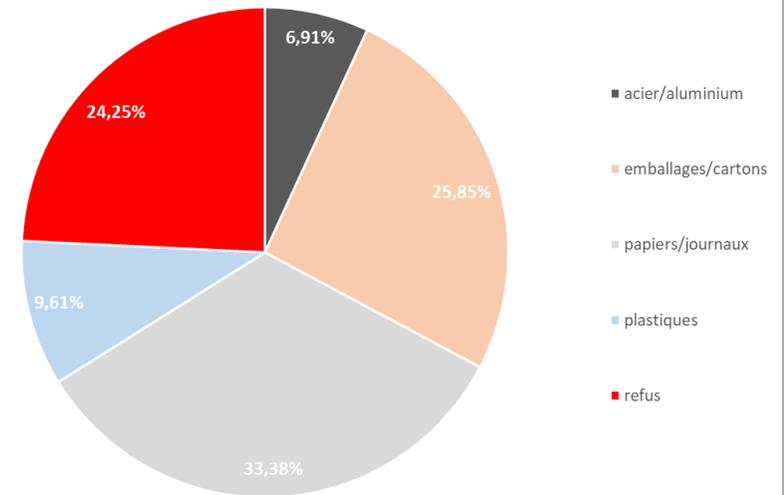
Heures travaillées

ÉVOLUTION DES KG/HAB/AN PAR FLUX

Déchèteries MM Verre OM



RÉPARTITION DU MM PAR MATIÈRES



Matériaux reçus :

Le tonnage de déchets collectés en 2023 s'élève sur la déchèterie de Vinon à 3 257 T. (+303 T par rapport à 2022 et équivalent à 2021) et sur celle d'Assigny à 2 010T. (-31T par rapport à 2022), soit un total de 5 267T. (+6.7% par rapport à 2022) qui s'explique par une hausse des gravats (+25.8% par rapport à 2022 et équivalent à 2021) notamment sur Vinon, du bois (+9.1%) et du mobilier (+6.1%)

En 10 ans, les apports de mobiliers ont triplé, les déchets verts et le bois ont doublés, alors que seul le tout-venant a réduit (-21%). (impact des filières REP)

Ainsi en 10 ans, les dépôts en déchèteries ont augmenté de 33.5%, passant de 3 945 T à 5 267 T. La répartition par matériaux est équivalente à l'année passée et se décompose comme suit :

- 26% de tout-venant (identique 2022)
- 16% de gravats (identique 2022)
- 25% de déchets verts (identique 2022)
- 9% de mobiliers (2021 : 7%)
- 4% de DEEE (identique 2021)
- 5% de ferrailles (identique 2021)
- 5% de cartons (2021 : 4%)
- 9% de bois (2021 : 8%)
- 1% de déchets diffus spécifiques (DDS) (identique à 2021).

Collectes des ordures ménagères et des recyclables

Le tonnage collecté en 2023 et évacué vers le centre de transfert de Vinon s'est élevé à **3 400 tonnes** (4 387 T en 2022), soit 987 T de moins en 1 an (-22%) et 1 465T de moins en 10 ans (-30%). Ce tonnage représente un ratio de **179 kg/an/hab** (-51kg par rapport à 2022) et s'explique principalement par le passage à l'Extension des Consignes de Tri (ECT) au 1^{er} janvier 2023 et à la collecte du tri à domicile au 1^{er} octobre, sachant que la moyenne nationale observée en 2020 est de 248kg/an/hab..

Recyclables

Les dépôts en points d'apport volontaires et le passage en porte à porte à compter du 1^{er} octobre 2023 ont permis de collecter cette année :

- **945 tonnes** de journaux – magazines et emballages – corps creux – cartonnettes, soit 50 kg/an/hab (+11kg par rapport à 2022).

La part des refus passe à 24,25% des apports. Cette hausse est dû à l'extension des consignes de tri et surtout au passage à une collecte à domicile de ce flux au 1^{er} octobre.

- **989 tonnes** de verre, soit 52 kg/an/hab (+équivalent à 2021) contre 995 T en 2013.

□ Bilan tonnages 2022

Le tonnage total de **déchets ménagers traités** en 2023 par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-SUR-SAULDRE représente un ratio de **280 kg/an/hab (329 kg en 2022)**.

	Tonnage collecté en 2022 (kg/an/hab.)	Tonnage collecté en 2023 (kg/an/hab.)	Moyenne nationale en 2020 (kg/an/hab.)	KM parcourus en 2023	Heures travaillées 2023 en collecte
Ordures ménagères	232	179	248	91 615	11 589
Journaux – magazines, emballages – corps creux – cartonnettes	39	50	36	53 721	1 583
Verre	58	52	33	13 552	430
TOTAL	329	280	317	158 888	13 602

Concernant le flux journaux-magazines et emballages, on observe en 2023 la répartition suivantes des matériaux issus du tri :

- emballages cartons : 25.85% (34.65% l'an passé)
- acier, aluminium : 6.91%
- papier, journaux : 33.38% (32.63% en 2022)
- plastiques : 9.61% (10.67% en 2022)
- refus : 24.25% (17% en 2022) en augmentation suite ECT + nouveaux usagers convertis au tri

Alors qu'en 2013, les Om représentent 252 kg/hab, la Collecte sélective 93kg/hab et la collecte en déchèterie 194kg/hab, soit un total de 539kg/hab, en 2023 le tonnage total de déchets ménagers collectés par le syndicat représente un ratio de 594kg par habitant dont :

- OM : 179 kg/an/hab
- Collecte sélective : 102 kg/an/hab
- Déchèteries : 280 kg/an/hab

Valorisation en 2023

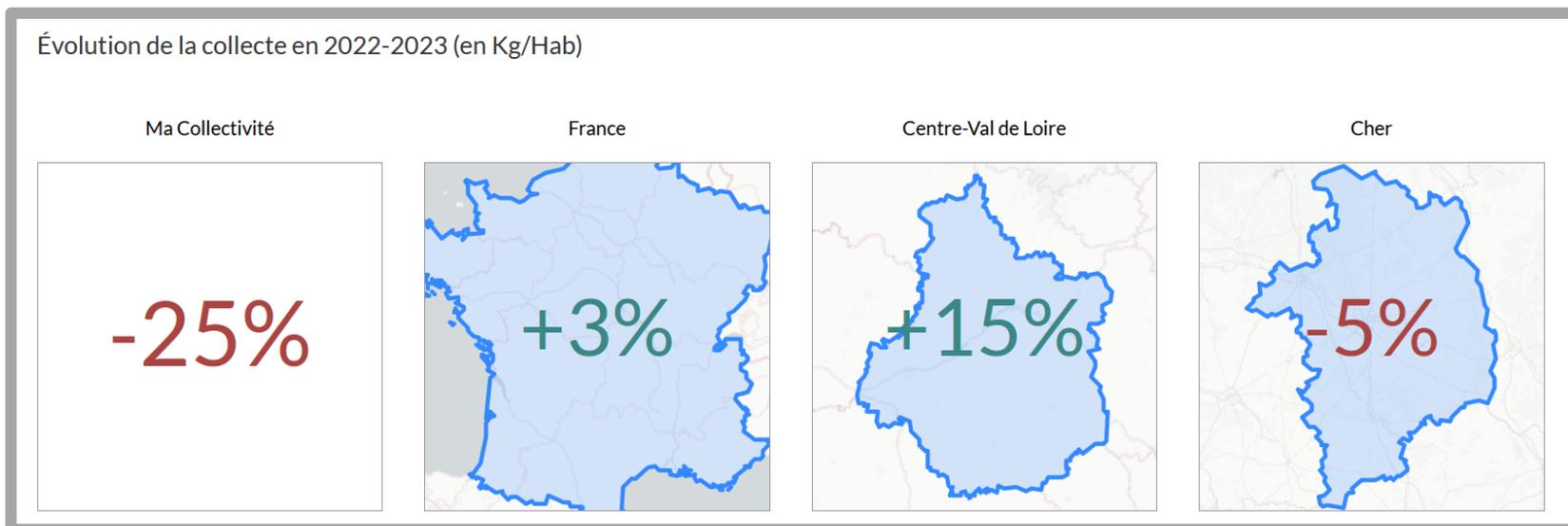
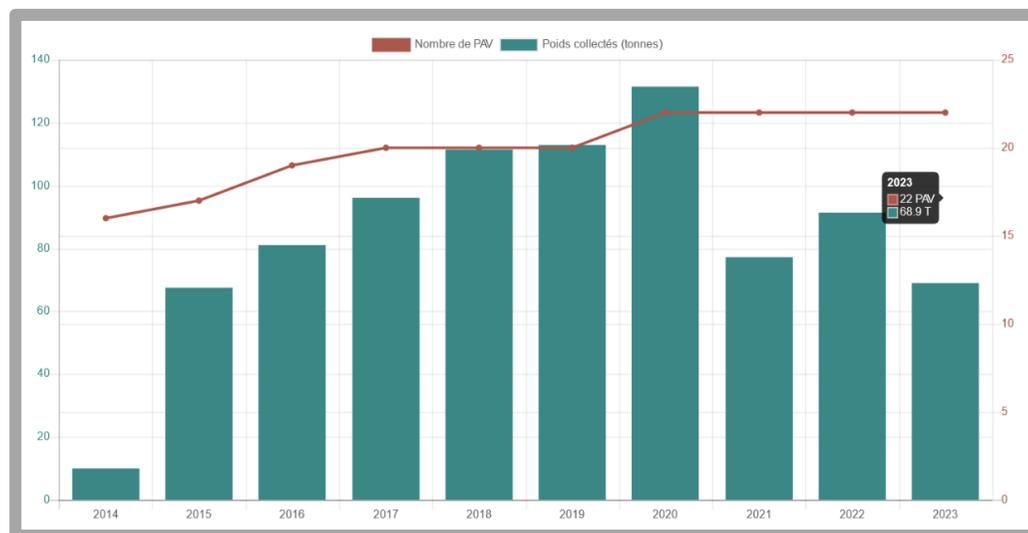
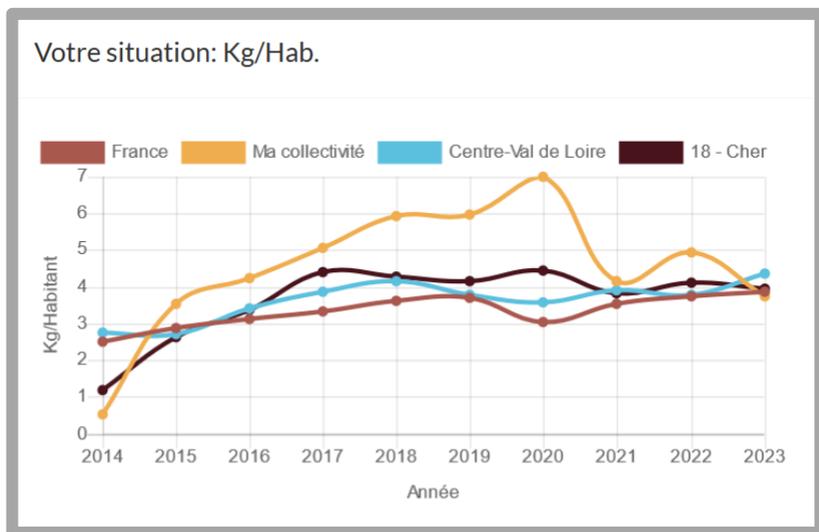
On considère comme non valorisés les déchets qui sont mis en décharge suite aux opérations de tri ou de traitement des déchets.

Bilan de la valorisation des déchets en 2023 :

	Tonnage total	Tonnage valorisé	Tonnage non valorisé	Origine des déchets non valorisés
Ordures ménagères	3 400 T			
Collecte sélective (verre, journaux – magazines, emballages – corps creux – cartonnettes)	1 934 T	1 704 T (88 %)	229 T (12 %)	Refus de tri, moyenne 2023 : 24,25% du flux journaux – magazines, emballages – corps creux - cartonnettes
Déchèterie Vinon	3 257 T	2 447 T	810 T (24.9%)	Tout-venant
Déchèterie Assigny	2 010 T	1 526T	484 T (24.1%)	Tout-venant
TOTAL	10 601 T			

Soit une baisse de déchets collectés de 5.8%

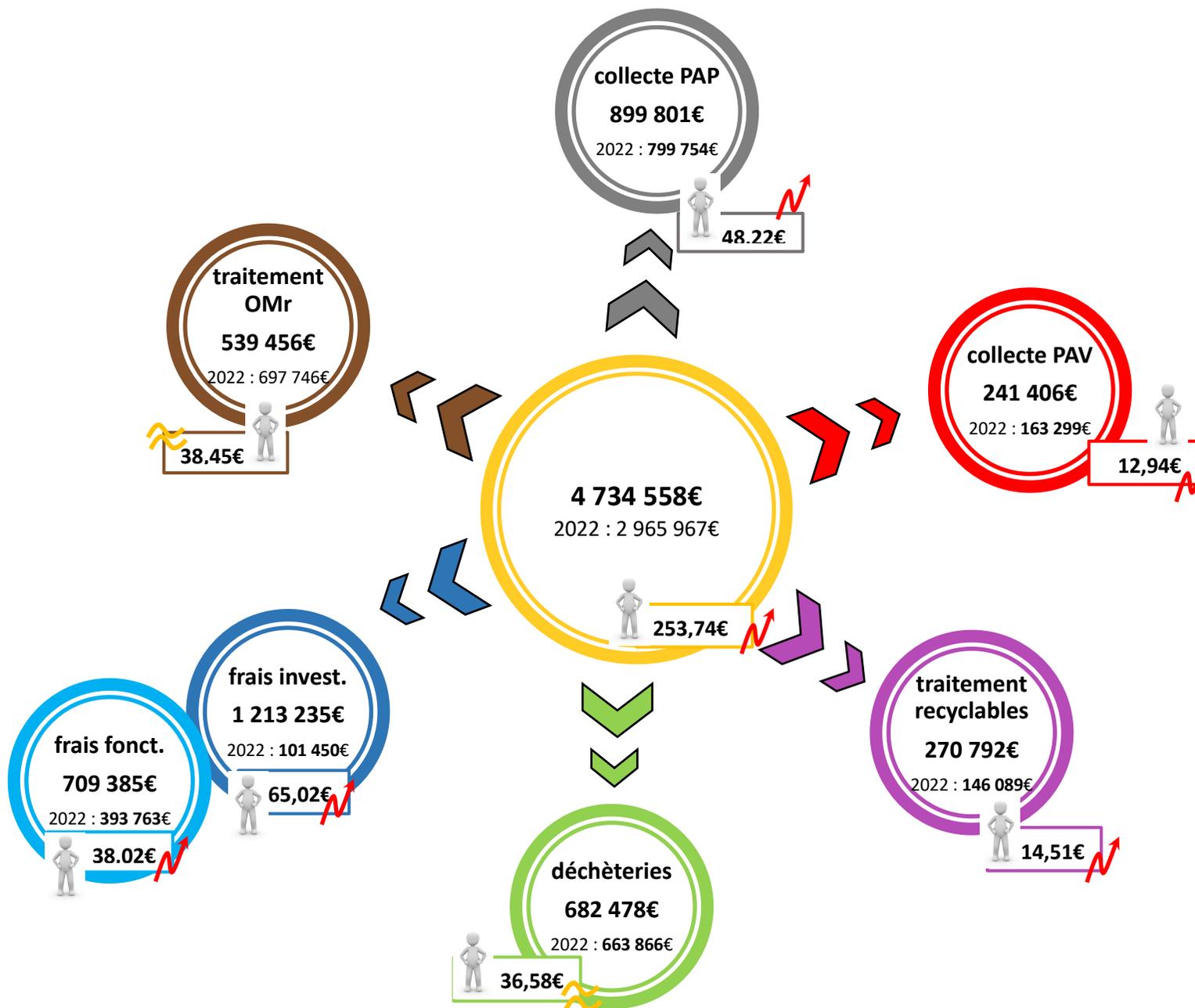
COLLECTE DES TEXTILES



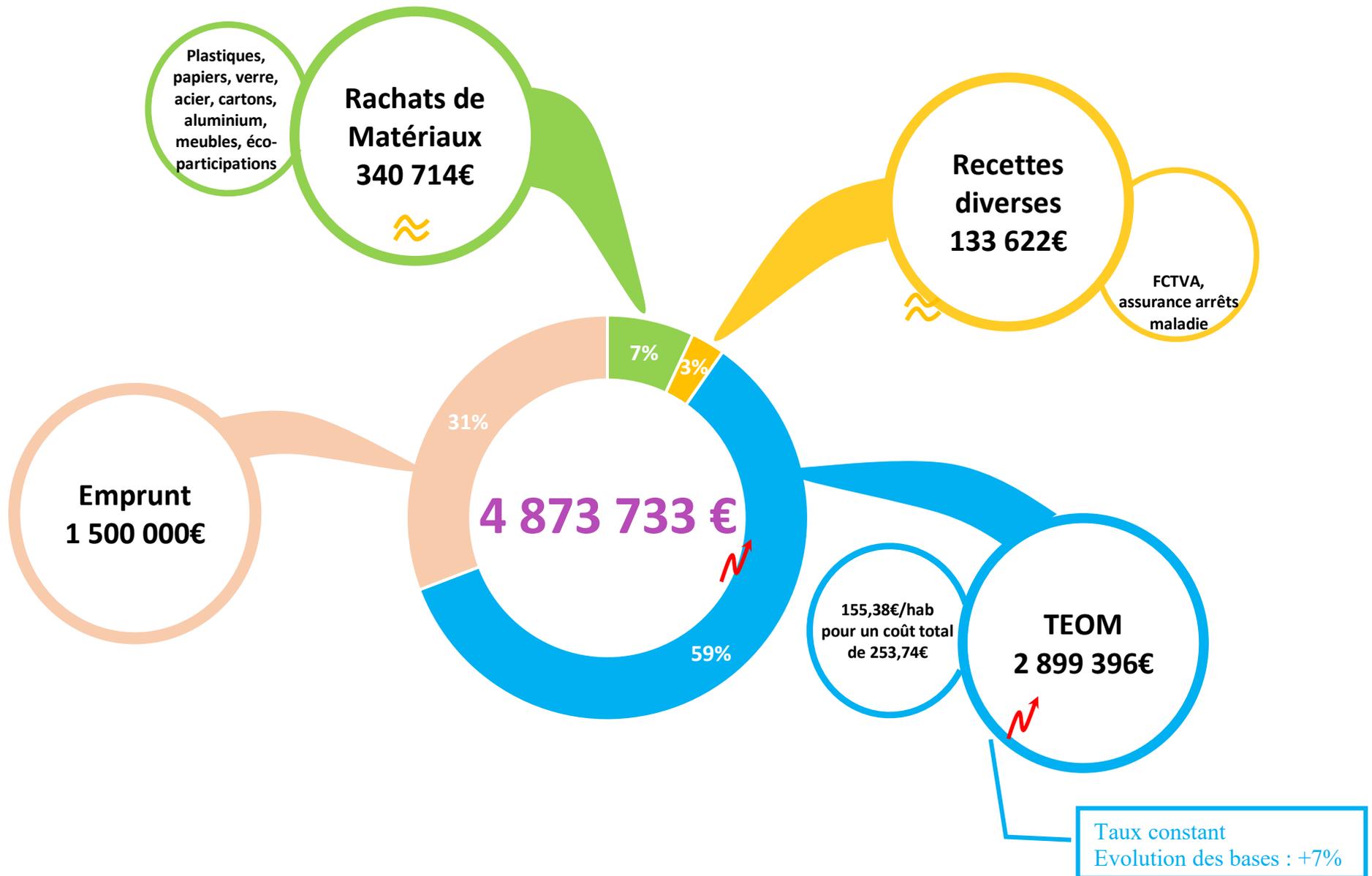
Depuis 2014, les tonnages collectés ne cessent de croître plus fortement que les tendances nationales, régionales et départementales, après avoir constaté en 2021, une forte baisse des tonnages (41% au niveau de la collectivité et 11% à l'échelon du département), en 2022 une remontée était enregistrée +18% au niveau de la collectivité contre 7% à l'échelle du département, mais en 2023 une nouvelle baisse (25%) est observée pour atteindre une moyenne de 3.8kg/habitant (au plus fort en 2020 avec 7kg/an)

INDICATEURS FINANCIERS

Répartition des coûts



Répartition des recettes



➤ Actions de l'année

L'année a été rythmée par :

- la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1er janvier,
- la conteneurisation du territoire, de mars à août par le prestataire Conteneur puis à compter de septembre poursuite de l'opération par les équipes du Syndicat,
- la mise en œuvre des nouveaux marchés, notamment celui des collectes avec le changement de fréquence et le passage à une collecte en porte à porte des emballages,
- l'acquisition d'un local pour un futur transfert du siège social et l'implantation d'une recyclerie,
- l'étude du projet d'agrandissement/rénovation de la déchèterie de Vinon

➤ Dépenses annuelles

Chaque prestataire est rémunéré mensuellement selon les conditions prévues aux marchés, avec révision trimestrielle des prix

Collecte en porte à porte (ordures ménagères et emballages à compter du 01/10/2023)

En 2023, le montant global de la collecte de proximité s'élève à 899 801 €, soit 48.22€ par habitant.

Traitement des ordures ménagères

Le transfert, transport et incinération des déchets représente 539 456€ en 2023. Cela équivaut à 38.45€ par habitant et par an

Collecte des points d'apports volontaires

La rémunération du prestataire est calculée sur la base de prix à la tonne pour l'enlèvement sur les points d'apport volontaire et le transport jusqu'au centre de tri. Le montant global de la collecte des points d'apport volontaire s'est élevé à 241 406€, soit 12.94 € par habitant et par an.

Traitement des recyclables

La rémunération du prestataire pour le tri des recyclables est calculée sur la base d'un prix unitaire à la tonne de produit entrant au centre de tri, ainsi en 2023, le montant global du tri et du conditionnement des recyclables s'est élevé à 270 792 €, soit un coût de 14.51€ par habitant et par an.

Déchèteries

La rémunération des prestataires comporte un terme fixe pour le salaire des gardiens et la location des bennes et un terme variable en fonction de la quantité de déchets et matériaux récupérés sur les sites des déchèteries.

Pour l'année 2023, la rémunération pour les deux déchèteries s'est élevée à 682 478€ soit 36.58 € par habitant.

Frais divers

Le Syndicat a dépensé en 2023, 709 385 € en frais divers de fonctionnement, ce qui représente 38.02€ par habitant (distribution des bacs pour 350 K€, rémunération du personnel, assistance à maîtrise d'ouvrage, communication, carburant, entretien du véhicule, achats de fournitures pour le bureau et pour le nettoyage des plates-formes, location des terrains, assurances, ...) et 1 213 235 € en dépenses d'investissement (fourniture de bacs pour 980K€, acquisition de colonnes de tri pour le verre, achat d'un véhicule, achat local Bannay, remboursement d'annuités d'emprunt), soit 65.02 € par habitant.

□ Bilan financier global du service

Le total des dépenses effectuées par le syndicat pour l'année 2023 s'élève à 4 734 558 €, soit **253.74€ par an et par habitant.**

➤ **Financement du service**

Focus TEOM :

Part provenant des ménages : 89%

Part provenant des professionnels : 11%

TEOM moyenne par local d'habitation : 162€/local

TEOM moyenne par local professionnel (hors dépendances) : 249€/local

Les recettes du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-SUR-SAUDRE pour l'année 2023 sont les suivantes :

	€ TTC
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 899 396 €
Reprises de matériaux + soutiens financiers	340 714 €
FCTVA et amortissements, produits except	133 622 €
Emprunt	1 500 000 €
Total	4 873 733€

Soit 155.3.8€ / hab pour un coût supporté de 253.74€
la différence étant financée notamment par la reprise des matériaux, les réserves et l'emprunt

➤ **Rappel des grands projets menés sur les 5 dernières années**

